

Aéroports de Paris

Décision n° PR/2004/2968 du 2 novembre 2004 du président d'Aéroports de Paris modifiant la décision portant délégation de signatureNOR : *EQUA0410461S*

Le président,

Vu le code de l'aviation civile,

Vu le décret du 16 juillet 2004 nommant M. Pierre Graff président du conseil d'administration d'Aéroports de Paris,

Vu la décision n° PR/2004/2107 du 16 juillet 2004 portant délégation de signature,

Décide :

Article unique

A l'article 3 « Emprunts consistants en l'émission d'obligations » et à l'article 4 « Avances ou prêts aux filiales et participations financières » de la décision n° PR/2004/2107 du 16 juillet 2004 les mots « directeur du contrôle de gestion et des affaires financières et juridiques » sont remplacés par les mots « directeur général délégué finances et administration ».

Le
président,
P. Graff